



## Déclaration liminaire à la CAPD du 27 juin 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD va statuer, pour la première dans le nouveau cadre des PPCR, sur l'accès à la Hors Classe. Ces promotions concernent désormais tous les personnels à partir du 9<sup>ème</sup> échelon.

Cette année, le nombre de promus augmente. C'est un point positif : il y aura plus de promus en 2018 qu'en 2017. Cependant tout est loin d'être parfait et nous dénonçons ici une sérieuse impréparation pour une réforme qui ne date pourtant pas d'hier.

Tout d'abord Les reports successifs de la date de cette CAPD suite à la communication tardive du contingent des personnes promouvables.

Ensuite les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 qui suscitent de nombreuses interrogations et incompréhensions parmi nos collègues.

Dorénavant, l'accès plus ou moins rapide à la hors-classe dépend de l'avis du DASEN issu du dernier rendez-vous de carrière qui a lieu durant la deuxième année du 9ème échelon pour une promotion examinée l'année d'après. Ces avis sont pérennes.

Cette année, ces avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens, comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendrent de profonds sentiments d'injustice voire de mépris lorsque l'investissement quotidien n'est pas reconnu, à minima, comme très satisfaisant.

De surcroît ces avis ont un caractère **pérenne** et **figent** l'appréciation portée sur les enseignants. Ils constituent en l'état un manque de bienveillance car comment expliquer que l'avis donné à un moment donné ne soit plus révisable pendant 10 ans ou plus !

Manque de reconnaissance caractérisé également pour le service rendu puisque parmi les discriminants ne figure pas l'AGS pour l'ensemble de la carrière mais uniquement celui de la carrière de PE. Ainsi nos collègues ex-instituteurs qui auraient opté tardivement pour le nouveau corps seront encore pénalisés. Une véritable double peine pour ceux qui auront servis en étant moins bien payés pour un travail équivalent, qui auront eu souvent un déroulement de carrière beaucoup moins intéressant et qui pour certains d'entre eux se verront refuser l'accès à la Hors Classe, avec conséquence une forte pénalité sur leur future pension, une véritable injustice !

Informé des multiples difficultés et incompréhensions autour de la mise en place de cette nouvelle hors-classe, le Sgen-CFDT avait écrit au DGRH pour faire part de ses premières analyses et formuler plusieurs revendications :

- Augmentation des flux d'accès afin de tenir compte du pyramidage actuel des corps et permettre aux collègues qui plafonnent aujourd'hui en fin de classe normale d'accéder rapidement à la hors-classe.
- Réexamen de tous les avis pour la campagne hors classe 2019 avec décontingement des avis des évaluateurs et évaluatrices primaires, les avis de 2018 ne doivent pas être pérennes. Le ministère doit revenir sur sa décision.
- Définition de critères de départage des candidat(es) à égalité de barème, en concertation avec les élu(es) CAPD.
- Mise en place et mise à disposition d'indicateurs de suivi du pyramidage des corps, et de l'égalité professionnelle dans les opérations de promotion afin de permettre aux CAPD de tenir compte de ces éléments d'appréciation pour les projets de promotion, et afin de permettre des bilans de promotions mieux renseignés pour un examen en CTMEN et en CTA afin d'envisager les évolutions pertinentes de la note de service au fil des campagnes de promotion.

En l'état actuel, le Sgen-CFDT considère que les instructions pour le passage à cette nouvelle hors-classe contiennent des dispositions contraires à l'équité. Nous ne cautionnerons pas un traitement qui dénature profondément les avancées contenues dans l'accord PPCR. Nous demandons une réécriture de la circulaire et considérons la prise en compte de l'ensemble de la carrière comme un élément incontournable dans les critères de choix.